

DE NOUVELLES RESSOURCES POUR MIEUX SE DÉPLACER !

Solutions d'accompagnement vers une mobilité durable plus écologique, plus économique et accessible à tous.



LA MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE ET LA MOBILITÉ

Investir le champ de la mobilité c'est favoriser le développement du territoire et de ses entreprises en même temps que l'accès et le maintien en emploi.

La mobilité est devenue un enjeu crucial, particulièrement dans la métropole marseillaise qui détient le record peu enviable de zone la plus embouteillée de France et presque d'Europe. Cette problématique concerne chacun(ne) d'entre nous qu'il soit salarié, client, fournisseur ou simple citoyen.

Se déplacer coûte cher et requiert d'indispensables compétences en mobilité, aussi bien au niveau cognitif - lecture de plans, d'horaires, appréhension de l'espace et du temps - que matériel - permis de conduire, possession d'un véhicule individuel, prix du carburant, problèmes de stationnement ou d'assurance, etc.

Les collectivités locales et territoriales commencent, quant à elles, à penser la mobilité autrement et développer la mobilité de demain. La mobilité durable est aujourd'hui une variable d'ajustement des préoccupations sociétales et environnementales.

La mobilité doit donc être pensée collectivement. Sur notre territoire, une dynamique en ce sens a été enclenchée par

la Maison de l'Emploi de Marseille depuis 2009, dans le cadre de l'accès et du maintien en emploi. Les efforts conjugués de l'ensemble des parties prenantes ont conduit à différentes actions, en fonction des compétences de chaque acteur impliqué.

Colonne vertébrale de ces actions, lieu d'innovation et d'expérimentation, la Centrale de Mobilité a vu le jour en 2010. Centrée sur un diagnostic mobilité, elle met à disposition des personnes en recherche d'emploi ou en emploi, différents services pédagogiques et matériels : ateliers mobilité, aides à la conduite, prêts de véhicules à petit prix (2 roues et 4 roues, électriques et thermiques), etc.

Chaque année, une journée mobilité, organisée durant la semaine européenne de la mobilité, en septembre, permet de faire le point, regarder ce qui se passe sur d'autres territoires et réfléchir collectivement sur ce qui pourrait être fait sur le nôtre.



LA MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE ET LA MOBILITÉ (suite)

Le KIT MOBILITE est la première action co-construite et mise en œuvre dans le cadre du Comité d'Orientation pour l'Emploi qui réunit, en conseil stratégique autour de la Maison de l'emploi, quelques 150 décideurs de notre territoire. Collectivités territoriales, intermédiaires de l'emploi, autorités organisatrices de transport, entreprises et représentants d'entreprises ont conçu et réalisé ensemble ce kit à destination des entreprises du territoire. À la disposition de tous sur le site www.mdemarseille.fr, il sera actualisé en continu par ses concepteurs.

Nous vous invitons à vous l'approprier et nous communiquer vos remarques et suggestions dans un esprit d'amélioration constante.

Nous vous proposons un outil simple et opérationnel pour répondre aux problématiques de déplacements de vos salariés et/ou futurs salariés.

La mobilité se réfléchit au cas par cas : à chacun sa solution de mobilité.

Le Kit Mobilité permet :

- › d'informer les entreprises sur l'offre de services de leur territoire,
- › de recenser les aides à disposition des salariés et ou personnes en parcours d'insertion professionnelle pour mieux se déplacer.
- › de faire découvrir des exemples de bonnes pratiques,
- › de faire un point par rapport à la mobilité via un autodiagnostic.

Ont contribué à l'élaboration de ce kit :

- › Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)
- › Association des entrepreneurs de l'Huveaune Vallée
- › Cap au Nord Entreprendre
- › Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- › Conseil général des Bouches-du-Rhône
- › Entreprises labellisées Em'plitude
- › L'État (Direccte 13)
- › Le groupe La Poste
- › Mission locale de Marseille
- › Pôle emploi
- › Régie des Transports Marseillais (RTM)
- › Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- › Ville de Marseille



Sommaire

- 05** Définition de la Mobilité
- 06** Mobiliquizz
- 07 Le saviez-vous ? Quelques chiffres évocateurs
- 08** Solutions de Mobilité
- 08 Les transports en commun
- 10 Le vélo
- 11 Vélo en libre-service : «le Vélo» (MPM)
- 12 La marche et les autres formes de mobilité
- 13 Le covoiturage
- 14 L'autopartage
- 15** Mobilité : Dispositif légal en vigueur
- 15 Prime Transport pour les salariés
- 16 Versement Transport
- 17 Plan de déplacement entreprise ou interentreprises (PDE/PDA/PDIE)
- 18** Mobilité : Quelques bonnes pratiques
- 18 Stand d'information PDIE Mobilidées (Palud-Gemenos-Aubagne)
- 19 Animation vélo à assistance électrique (VAE) Collectif Vélos en Ville
- 20 Le covoiturage : retour en cas d'imprévu (Grand Lyon)
- 21 Le Pilote : l'outil d'information multimodale
- 22 Le transport à la demande avec Proxi-pousse
- 23** Mots'bilité
- 26** Aides à la mobilité
- 27** Annuaire des acteurs



« LA MOBILITÉ EST LA CAPACITÉ D'UNE PERSONNE À SE DÉPLACER SUR UN TERRITOIRE D'UN ENDROIT À UN AUTRE »

DÉFINITION :

—
La notion de mobilité a été préférée depuis quelques années à celle de déplacement car elle n'englobe pas que l'aspect physique mais aussi les pratiques sociales dans leurs dimensions culturelle, psychologique, symbolique, etc.

Plus précisément, la mobilité quotidienne, autrefois connue sous le terme de « déplacements pendulaires » renvoie aux questions de déplacements Domicile-Travail.

Cette mobilité nécessite un ensemble de compétences et de ressources, un potentiel que le sociologue Vincent Kaufmann définit sous le terme de motilité¹.

Cette capacité de mobilité contribue à la croissance, en élargissant les aires de marché et les aires de recrutement, en facilitant la dynamique du travail.

La capacité de mobilité, le plus souvent de mobilité autonome via l'automobile, est devenue une norme sociale, un prérequis, au même titre que lire, écrire ou compter.

LA MOBILITÉ PEUT ÊTRE :

DURABLE :

—
Selon l'OCDE², la mobilité durable est « une mobilité qui ne met pas en danger la santé publique et les écosystèmes, respecte les besoins de transport tout en étant compatible avec une utilisation des ressources renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à leur régénération et une utilisation des ressources non renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à la mise au point de ressources renouvelables de remplacement ».

ALTERNATIVE :

—
Représente l'ensemble des modes de déplacements alternatifs (vélo, marche, covoiturage, transport en commun) à l'automobile (usage individuel de la voiture).

¹ Kaufmann (Vincent), La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales ?, Lausanne, 2004.

² OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique.

Mobili'quizz

CHIFFRES CLÉS

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

1



En France, quel est le pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre lié au secteur du transport ?

- 13%
- 21%
- 26%

2



En milieu urbain, sur 100 km, combien de kg de CO₂ émet une voiture ?

- 22 kg
- 31 kg
- 36 kg

3



Sur 5 salariés, combien ne travaille(nt) pas sur leur commune de résidence ?

- 1
- 3
- 5

4



En France, quelle est la distance moyenne du trajet Domicile-Travail ?

- 10 km
- 15 km
- 25 km
- 30 km

5



L'utilisation quotidienne de la voiture génère un coût annuel moyen de :

- 2000 €
- 4000 €
- 5000 €
- 6200 €

6



Utiliser sa voiture plutôt que les transports en commun coûte ?

- 2 fois plus
- 3 fois plus
- 4 fois plus
- 5 fois plus

7



1 déplacement sur 2 en voiture a une distance inférieure à :

- 3 km
- 7 km
- 15 km
- 25 km

8



En ville, quelle est la vitesse moyenne d'un déplacement en vélo ?

- 10 km/h
- 15 km/h
- 18 km/h
- 30 km/h

9



Quel est le pourcentage de salariés qui pratiquent le covoiturage ?

- 2%
- 5%
- 10%
- 20%

1/26 % - 2/31 kg de CO₂ - 3/3 salariés 4/25 km - 5/4000 € - 6/3 fois plus
7/3 km - 8/15 km/h - 9/2 %

Le saviez-vous ?

QUELQUES CHIFFRES

OBSERVER

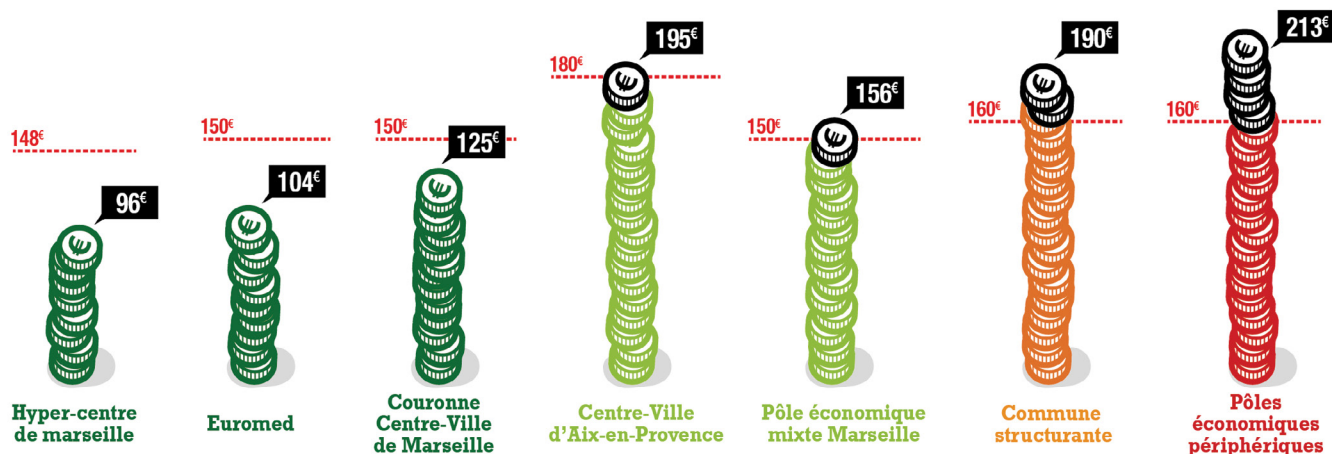
COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

Schéma des coûts variables mensuels des Trajets Domicile-Travail selon son lieu de résidence

source AGAM



15 km/h

jusqu'à 6 km, le vélo est plus rapide que la voiture : un cycliste roule en moyenne à 15 km/h en ville contre 14 km/h pour une voiture.

8 km

la moitié des salariés travaille à moins de 8 km de leur domicile.

50%

des trajets urbains des français en voiture, font moins de 3 km, en partie pour se rendre à leur travail. Or il ne faut qu'1/4 d'heure pour faire 3 km à vélo en ville.

700 kg de CO₂

10 km de vélo tous les jours évitent le rejet, de 700 kg de CO₂ par an, que produit l'usage d'une voiture.

10 places

1 place de stationnement voiture, c'est 10 places de stationnement vélo.

3 km

En France, 50% des trajets urbains en voiture font moins de 3 km (ce qui occasionne une surconsommation de carburant supérieure à 50%).

2/3

près de deux accidents mortels du travail sur trois sont des accidents de la route.

93%

c'est le pourcentage de français qui font le trajet Domicile-Travail seuls à bord de leur voiture.

Chiffres source ADEME

Transports en commun

SOLUTION DE MOBILITÉ



L'ENTREPRISE EST BIEN DESSERVIE PAR LE RÉSEAU DE TRANSPORT (BUS MÉTRO, TRAIN) ?

MOINS DE PROBLÈMES DE STATIONNEMENT ET DE STRESS, LES TRANSPORTS EN COMMUN SONT LÀ

-

Les transports en commun permettent d'avoir du temps pour soi, pour lire ou écouter de la musique, tout en évitant le stress de la conduite. De plus, les transports en commun participent à la réduction des émissions de polluants : ils représentent seulement 4% des émissions de CO₂ contre 62% pour la voiture individuelle.

LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT EN COMMUN À VOTRE DISPOSITION

-

➤ Les gares SNCF et TER :

Des gares SNCF TER sont en correspondance avec le réseau RTM : Septèmes les Vallons, L'Estaque, Saint Antoine, Séon, Saint Henri, Saint Louis, les Aygalades, Saint Joseph, le Castellans, Sainte Marthe, Picon Busserine, Saint Charles, Blancarde, La Pomme, Saint-Marcel.

La liaison Saint Antoine- Saint Charles se fait en seulement 17 min.

La liaison Saint Joseph- saint charles se fait en 12 min.

Les lignes fonctionnent en moyenne de 5h40 à 0H20.

➤ Les réseaux de bus et cars interurbains sont gérés par les collectivités qui mettent en place des voies en site propre pour s'affranchir du trafic, écourter les temps de trajets et garantir le respect des horaires.

Le réseau RTM c'est : 77 lignes sur 673 km (hors troncs communs) 1 200 points d'arrêts - 600 autobus. Ouverture à partir de 4h30 (selon les lignes) jusqu'à 21h30. Le réseau de nuit, avec 12 lignes, prend le relais jusqu'à 00h45. Différents réseaux de transports en commun œuvrent sur le département avec une volonté de faciliter l'intermodalité, pour plus d'informations retrouvez l'ensemble des réseaux page 9 ou bien sur www.lepilote.com

➤ Le bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Cette nouvelle génération de matériel de transports collectifs allie les avantages du tramway à la souplesse de circulation des bus. Doté d'un design spécifiquement créé pour la RTM, le BHNS a été conçu pour proposer à la clientèle un service de qualité. Accessible aux personnes à mobilité réduite, circulant sur sites propres (voies réservées) ou mixtes (selon les contraintes de voirie), le BHNS peut accueillir 150 voyageurs. Il offre une régularité et une ponctualité renforcées, des fréquences plus élevées (5 à 8 mn/heure pointe), une amplitude horaire étendue.

AVANTAGES

-

Salariés

- L'employeur rembourse 50% de l'abonnement annuel ou mensuel

Employeurs

- Pas de contrainte de stationnement pour les salariés, moins de stress.

LE SAVIEZ-VOUS

-

Un bus peut remplacer jusqu'à 50 voitures sur la voirie, et un métro transporte jusqu'à 400 personnes à la fois

Avec un abonnement TER annuel, les frais d'adhésion au service Autopartage Provence (50 €) sont offerts, ainsi que 6 mois d'abonnement.

Transports en commun

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

CO-DOUNE

INNOVER



LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORTS EN COMMUN À VOTRE DISPOSITION (SUITE)

- **Les métros et tramways** majoritairement électriques n'émettent pas de gaz polluants. Ils peuvent transporter jusqu'à 400 personnes à la fois, et ayant leur propre réseau, ils ne sont pas soumis aux congestions et ralentissement de trafic !

En quelques chiffres :

Le métro sur le réseau RTM c'est : 2 lignes, 21,5 km, 28 stations, 36 rames.

Une rame peut accueillir 400 voyageurs environ.

Le tramway : mis en service le 4 juillet 2007, il est équipé de 26 rames allongées d'une capacité de 261 voyageurs/rame, comprend deux lignes : T1 Noailles/Les Caillols, T2 Blancarde Foch/Arenc le Silo, avec correspondances des deux lignes avec le métro à Blancarde-Chave / Blancarde-Foch et à Noailles / Canebière-Garibaldi.

- **La navette maritime**

Après le succès de la navette « Vieux Port / Pointe Rouge » en 2012 avec plus de 260 000 personnes transportées, Marseille Provence Métropole a confié à la RTM le soin de prolonger l'expérience vers l'Estaque (d'Avril à Septembre).

Témoignage Alexandra Coppolani

Utilisatrice de la navette maritime

« J'habite à proximité de Pointe Rouge, et très rapidement je suis devenue adepte de la navette maritime pour me rendre au travail, situé près du Vieux Port. Le trajet de 45 min est très agréable. On profite de la vue sur la ville et du soleil. Rien de mieux pour bien attaquer la journée ! De plus, l'ambiance à bord est bonne puisque je retrouve souvent les mêmes personnes avec qui nous échangeons durant le temps de trajet : je le recommande puisqu'avec mon abonnement RTM, je n'ai rien à payer de plus. »

Pour choisir le réseau de transport qui correspond à votre trajet et calculer votre itinéraire, le syndicat mixte des transports a développé l'outil « Le Pilote », recensant toute l'information sur l'offre de transport en commun, les modes alternatifs (covoiturage, autopartage, vélo et marche).

LE SAVIEZ-VOUS

Pour faciliter l'intermodalité, vous disposez d'un support unique magnétique pour vous déplacer sur l'ensemble des réseaux (que ce soit pour le bus, le train, le tram ou le métro).



Pour plus d'information :

www.lepilote.com

www.pacamobilite.fr

Les divers réseaux du territoire



Le vélo

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL DE MOINS DE 3 KM ? DES DIFFICULTÉS DE STATIONNEMENT PRÈS DE L'ENTREPRISE ?

LE VÉLO PEUT ÊTRE UNE SOLUTION !

En plein essor depuis quelques années, la pratique du vélo s'est développée dans les milieux urbains. Un trajet sur deux réalisé en voiture fait moins de 3km, il faut 12 min pour le réaliser en vélo, sans les contraintes de bouchons et sans la difficulté de trouver une place de stationnement.

12 minutes de vélo par jour, c'est la moitié de l'activité physique moyenne recommandée par jour. www.mangerbouger.fr

Le vélo permet aussi de faire des économies sur son budget transport. Ainsi, selon le modèle choisi, le cycliste dépense en moyenne **180 € par an** (achat, entretien, amortissement compris) contre plusieurs milliers d'€ pour un automobiliste.

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une excellente alternative à l'autosolisme et aux transports en commun pour divers types de trajets. Rapide, à moindre effort, il permet de réaliser des déplacements Domicile-Travail (jusqu'à 15 Km), des déplacements professionnels, et privés (loisirs, courses).

La Région propose des aides à l'achat de flotte de VAE pour l'entreprise. Pour connaître le dispositif, plus d'informations dans la rubrique aides mobilités du kit.

Site web de vélocistes au « Vélo électrique » : www.auveloelectrique.fr

Consulter l'annuaire pour plus de choix !

À NE PAS OUBLIER

L'équipement de sécurité du cycliste :

- › un casque et des vêtements réfléchissants. Le gilet rétroréfléchissant est obligatoire pour les cyclistes et leurs passagers circulant de nuit hors agglomération, ou le jour en cas de mauvaise visibilité ;
- › des feux de position blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière ;
- › un dispositif réfléchissant blanc à l'avant, rouge à l'arrière ;
- › des dispositifs réfléchissants orange sur les côtés et les pédales ;
- › des freins avant et arrière ;
- › une sonnette, une béquille et un écarteur de danger ;
- › un antivol.

Carte collaborative pistes cyclables :

<http://www.velosenville.org/>

CIBLE

Tous les salariés et futurs salariés.

AVANTAGES

Salariés

- › Plus rapide que la voiture en milieu urbain, utilisation du temps de transport en temps d'activité physique.

Employeurs

- › Moins de stress des salariés, pas de problèmes de stationnement.

LE SAVIEZ-VOUS

Le vélo en milieu urbain est aussi rapide que la voiture, avec une vitesse moyenne de 15 km/h. Désormais on peut transporter son vélo dans le car ou le train et pratiquer l'intermodalité sur la majorité des réseaux ferrés et routiers.

Le vélo (suite)

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



VÉLO EN LIBRE SERVICE : « LE VÉLO MPM »

Pour encourager la pratique du vélo, de nombreuses collectivités proposent des services de flotte de vélos en libre-service : Marseille a son service « le Vélo ».

Un système de **vélo en libre service** (VLS) est **accessible 24h/24 et 7jr/7** à des stations réparties sur l'agglomération, pour de la **location courte ou longue durée**. Ce service permet d'effectuer de petits déplacements en milieu urbain. Le VLS c'est tous les avantages du vélo, sans les inconvénients : plus de problème de stationnement, de vol, aucun entretien... Accessible à tous, il permet de renouer avec la pratique sans avoir à racheter un vélo.

Pour plus d'informations :
www.levelo-mpm.fr

LE SAVIEZ-VOUS

« Le vélo » en libre service c'est :

- › 130 stations avec une station tous les 300m en moyenne,
- › 1000 vélos environ sur l'agglomération,
- › Accessible 7 jours sur 7, 24h sur 24h.
- › Les 30 premières minutes sont gratuites.

La marche

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



L'ENTREPRISE EST À MOINS D'1 KM DU DOMICILE ? VOUS AVEZ PEU DE SOLUTIONS DE STATIONNEMENT ?

OPTEZ POUR LE MOYEN DE DÉPLACEMENT LE PLUS SÛR : LA MARCHÉ

-

La marche est le mode de déplacement le plus naturel pour l'homme, souvent oublié au profit des transports en commun ou de la voiture.

En France un quart des déplacements font moins d'un kilomètre, et ils peuvent être parcourus en une quinzaine de minutes à pieds.

De plus en plus de salariés optent pour la marche pour se rendre sur le lieu de travail, leur permettant notamment : de se maintenir en forme, de profiter de la vie de quartier, de supprimer les difficultés de stationnement, de réduire au maximum leur budget transport.

-

La marche permet d'être en forme :

- › elle améliore la qualité de vie
- › elle diminue l'anxiété et le stress
- › elle aide à se relaxer
- › elle améliore la qualité du sommeil

LES AUTRES FORMES DE MOBILITÉ

-

De nouvelles formes de mobilité apparaissent en milieu urbain comme la trottinette, les rollers, ou le skateboard.

D'une vitesse qui peut se situer entre 2 et 15 km/h en fonction de l'effort, la trottinette se révèle très sécurisante et facile à manier.

Elle se limite aux petits déplacements, mais peut très bien se combiner aux autres moyens de transports tels que la voiture ou les transports en communs. Pliable, elle se range facilement sur votre lieu de travail.

De plus, il existe désormais des modèles électriques qui assurent un maintien de votre vitesse après votre poussée, vous permettant d'aller plus loin, et ce, avec moins d'effort.

LE SAVIEZ-VOUS

-

La marche est l'activité physique la plus simple, praticable par un très grand nombre de personnes.

LE SAVIEZ-VOUS

-

En trottinette on parcourt 1 km en 5 min.

Le covoiturage

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



UNE ENTREPRISE PEU ACCESSIBLE PAR
LES TRANSPORTS EN COMMUN ? DES HORAIRES
D'ACTIVITÉS ATYPIQUES OU DÉCALÉS ?

PARTAGEZ LA VOITURE !

-

Le covoiturage consiste à **partager un trajet à 2, 3, 4 ou 5 personnes** pour se rendre de son lieu de résidence à son lieu de travail dans le même véhicule.

Il représente une excellente alternative à la voiture individuelle, notamment pour les personnes dont les horaires sont peu ou pas compatibles avec les transports en commun.

PLATEFORME DE COVOITURAGE :

-

L'**objectif de cet outil** est de faciliter la mise en relation des collaborateurs et d'offrir de la flexibilité dans la pratique du covoiturage à l'aide d'un site internet.

Un **système de mise en relation stimule le covoiturage** car il permet d'augmenter le nombre de coéquipiers potentiels pour une personne en lui donnant accès à tous les covoitureurs inscrits sur son territoire sur tout ou une partie du trajet en fonction des horaires de départ.

-

Pour plus d'informations :

- › La roue verte : www.laroueverte.com
- › Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix : www.autoclubaix.com
- › 123envoiture : www.123envoiture.com
- › Covoiturage.fr : www.covoiturage.fr
- › Easy covoiturage : www.easycovoiturage.com
- › CarJob : www.carjob.org
- › Envoiture.fr : www.carpooling.fr
- › Green Monkeys : www.greenmonkeys.com
- › Tousecomobiles.org : www.tousecomobiles.org

Témoignage Anne Laurence Beaudoin

Chargé de mission PDIE (Palud-Aubagne-Gémenos) Mobilités

« Pour favoriser la pratique du covoiturage dans le cadre de notre démarche PDIE Mobilités, nous avons créé un site de mise en relation pour les potentiels covoitureurs des différentes entreprises : www.tousecomobile.org. De plus, nous réalisons plusieurs animations pour faire connaître cet outil et développer la pratique du covoiturage toute l'année : ainsi nous comptons déjà 600 inscrits. »

CIBLE

-

Tous les salariés et futurs salariés, salariés à horaires postés.

AVANTAGES

-

Salariés

- › Permet de réduire les coûts de l'utilisation de son véhicule, de participer à une action citoyenne d'entraide.

Employeurs

- › Moins de places de stationnement nécessaires sur le parking de l'entreprise.

LE SAVIEZ-VOUS

-

Covoiturer une fois par semaine sur un trajet aller de 20 km peut vous faire économiser environ 500 € par an.

L'autopartage

SOLUTION DE MOBILITÉ

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



BESOIN PONCTUELLEMENT D'UNE VOITURE POUR DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS ?

L'AUTOPARTAGE EST UNE SOLUTION !

L'autopartage consiste, non pas à partager un déplacement (covoiturage), mais un véhicule. Des services d'autopartage mettent à disposition des véhicules de différentes tailles et motorisations dans des stations réparties sur différents points d'une agglomération. L'utilisateur, via un abonnement, peut bénéficier du service pour des locations de très courte à longue durée. Le tarif comprend la location, l'essence, l'assurance, le stationnement et l'assistance téléphonique.

L'autopartage peut remplacer la voiture personnelle pour des usages ponctuels, mais aussi professionnels. Les entreprises peuvent bénéficier de ce service permettant, notamment aux salariés, de ne plus utiliser leurs voitures personnelles pour réaliser des déplacements professionnels.

AVANTAGES DE L'AUTOPARTAGE

- La prise du véhicule se fait 24h/24 et 7j/7, dans des stations à proximité de votre domicile ou votre lieu de travail.
- Pas de formalité administrative à chaque réservation.
- Le carburant est compris dans le prix.
- Les véhicules peuvent être disponibles dans la minute.
- Centrale de réservation ouverte 365 jours par an, 24H/24.
- Facturation à la minute et au kilomètre près.
- Facture globale mensuelle.

Autopartage Provence étant membre du réseau «France autopartage», vous permet, avec votre abonnement, de pouvoir réserver et utiliser une voiture dans les autres villes membres.

Pour plus d'informations : www.autopartage-provence.com
(bientôt sous le nom de citiz)

Il existe aussi désormais de l'autopartage entre particuliers. Ceux qui n'ont pas de voiture mais en ont un besoin ponctuel peuvent louer la voiture de quelqu'un d'autre située près de chez eux ou de l'endroit qu'ils choisissent. Ils peuvent l'utiliser à partir d'une heure de location, 24h, un week-end, un mois... Ils économisent ainsi l'achat d'un véhicule et peuvent louer de façon beaucoup plus simple et pratique que chez un loueur traditionnel.

LIVOP : www.livop.fr

CIBLE

Tous les salariés et futurs salariés.

AVANTAGES

Salariés

- Permet de ne pas utiliser sa voiture personnelle pour les déplacements professionnels. Permet d'avoir accès à un véhicule pour ceux non motorisés pour leurs déplacements professionnels.

Employeurs

- Permet d'avoir une flotte de véhicules entretenus et disponibles. Réduction des frais de gestions des véhicules.

LE SAVIEZ-VOUS

Une voiture autopartagée remplace jusqu'à 8 voitures privées sur la voirie et permet de libérer de l'espace urbain. 3% de voitures en moins sur la voirie règle les problèmes d'embouteillage de toute une agglomération. Lancement d'une offre Twizy en libre service (one way) en janvier 2013.

Prime transport

DISPOSITIF LÉGAL

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

RÉDUIRE LE COÛT DE L'ABONNEMENT DE TRANSPORT EN COMMUN POUR LES SALARIÉS

OBJECTIFS

-

Prise en charge de 50% de l'abonnement de transport en commun ou bien à un service public de location de vélo.

CIBLE

-

Toutes les entreprises.

Tous les salariés. La prise en charge est complète pour les salariés travaillant à mi-temps ou plus, elle est partielle, au prorata du temps de travail pour les salariés travaillant moins qu'un mi-temps. Les salariés intérimaires sont payés par leur société d'intérim en produisant une attestation sur l'honneur.

Les stagiaires ne disposant pas d'un contrat de travail **sont exclus** de la Prime Transport.

AVANTAGES

-

Salariés

➤ **Réduction de son abonnement de transport en commun.**

Entreprise

➤ **Exonération de charge.**

➤ **Réduire les accidents liés aux trajets domicile-travail.**

17,3% des personnes tuées sur les routes de France effectuaient un trajet domicile-travail.

INDICATEURS DE SUIVI

-

➤ Nombres d'abonnements.
➤ Report modal (cf. Mots'bilité p. 23).

DESCRIPTIF DE LA MESURE

-

C'est un élargissement du dispositif existant en Ile de France prévoyant **la participation de l'employeur à hauteur de 50% de l'abonnement** de transport collectif du salarié.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

Modalités de paiement : Remboursement sur remise d'un justificatif : copie du titre de transport identifiant le salarié, ou copie du titre et attestation sur l'honneur, si le titre ne permet pas d'identifier le salarié. Remboursement mensualisé, au plus tard le mois suivant la validité de l'abonnement présenté. Les remboursements d'abonnements annuels seront de préférence mensualisés, pendant toute la durée de validité de l'abonnement. (Voir chapitre suivant, rubrique cas particuliers)

Modalités de négociation : Les entreprises soumises à l'article L 2242-1 du code du travail (les entreprises de plus de 50 salariés) doivent conclure un accord avec le ou les représentants des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. Pour les autres entreprises, l'employeur peut décider unilatéralement de cette prise en charge. Toutefois, cette décision est préalablement soumise à consultation des Délégués du Personnel s'il y en a dans l'entreprise (entreprise de plus de 11 salariés).

Modalités d'information : L'employeur est dans l'obligation d'informer ses salariés quant à l'existence de ce décret et sur les modalités d'application au sein de l'entreprise.

TEXTES DE RÉFÉRENCES

-

- Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnements correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.
- Circulaire du 22 mars 2011 portant sur le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnements correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail
- Site de l'URSSAF : www.urssaf.fremployeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/frais_professionnels_03.html
- Site du Ministère du Travail : Consulter la fiche pratique prise en charge des frais de transport par l'employeur Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.
- Décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés de travail.

Versement Transport

DISPOSITIF LÉGAL

OBSERVER

COOPÉRER

INNOVER

ECHANGER

UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER LES TRANSPORTS EN COMMUN.

OBJECTIFS

-

Cette taxe sert au financement et à l'exploitation des réseaux de transports en communs. **Elle est payée par les entreprises** et représente une part importante du budget des Autorités Organisatrices des Transports (AOTs).

CIBLE

-

Sont redevables du versement transport, tous les employeurs privés ou publics, quelle que soit la nature de leur activité ou leur forme juridique, qui emploient plus de neuf salariés dans une zone où est institué le versement transport.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

-

Le versement transport est une taxe perçue sur les employeurs publics et privés de plus de 9 salariés situés à l'intérieur d'un périmètre de transports urbains dont la population est supérieure à 10 000 habitants. Les employeurs des secteurs public et privé qui emploient plus de 9 salariés en région Ile de France ou en dehors de la région Ile de France ou dans le périmètre d'une Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sont assujettis à la contribution versement transport. Cette contribution destinée à financer les transports en commun est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux Autorités Organisatrices de Transports.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

- › L'assiette du versement transport est constituée par la totalité des salaires versés par les employeurs.
- › Le taux de la taxe est voté par les autorités organisatrices de transports urbains et varie en fonction du nombre d'habitants du périmètre de transports urbains.
- › Collecté par l'Urssaf, le versement transport est ensuite reversé aux autorités organisatrices des réseaux de transports urbains de voyageurs.

TEXTES DE RÉFÉRENCES

-

- › CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE DSS/5C/DGCL/2012/143 du 2 avril 2012 relative aux délais de communication des changements de taux du versement de transport prévus à l'article 33 de la loi de simplification du droit et d'allègement des démarches administratives du 22 mars 2012, codifié aux articles L.2333-67 et L.2531-4 du code général des collectivités territoriales
- › Article 40 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013.
- › Article L243-1-3 nouveau du code de la sécurité sociale.
- › Décret n° 2012-1552 du 28 décembre 2012 relatif au recouvrement du versement transport et des contributions au profit du Fonds national d'aide au logement pour les employeurs affiliés aux caisses de congés payés de la Santé.

Plan de déplacement

DISPOSITIF LÉGAL

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

METTRE EN PLACE UN PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE, ADMINISTRATION OU INTERENTREPRISES (PDE/PDA/PDIE)

OBJECTIFS

-

Un plan de déplacement entreprise/interentreprises ou d'administration est une démarche environnementale visant à améliorer les déplacements des salariés, en mettant en valeurs les modes alternatifs et en réduisant la part de l'autosolisme. Le plan de déplacement interentreprises permet de mutualiser les besoins des entreprises et d'avoir plus de poids vis à vis des Autorités Organisatrices des Transports (AOTs).

CIBLE

-

Tous les salariés

AVANTAGES

-

Salariés

- › Réduction de son budget transport. Réflexion globale sur l'amélioration de ses déplacements.

Entreprise

- › Mise en valeur de l'image de l'entreprise, prise en compte des besoins des salariés en terme de mobilité.

INDICATEURS DE SUIVI

-

Nombre de salariés en report modal (cf. Mots'bilité page 23).

DESCRIPTIF DE LA MESURE

-

La mise en œuvre d'un PDE/PDA/PDIE s'inscrit dans une logique de développement durable. Ses bénéfices sont d'ordre :

Économique : il permet à l'entreprise de diminuer les coûts imputés aux transports et d'optimiser son fonctionnement à travers ses déplacements. L'entreprise augmente ainsi sa productivité ;

Social : le PDE/PDIE entraîne une diminution du budget transport Domicile-Travail des salariés et améliore leurs conditions de transport, et donc de travail (moins de stress, gain de temps et de confort). Le PDE/PDIE est également un outil de dialogue social dans l'entreprise ;

Environnemental : en favorisant les solutions alternatives à la voiture individuelle et en optimisant les déplacements, le PDE/PDIE permet de diminuer les nuisances (pollution, bruit, risques d'accident...), de réduire la demande énergétique et de récupérer des espaces publics (diminution du stationnement sur la voie publique).

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

- › Obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés.
- › Constituer un groupe de travail au sein de l'entreprise ou au sein d'une groupement d'entreprise.
- › Définir un référent.
- › Faire appel à un consultant pour un accompagnement pour la réalisation du diagnostic et de la mise en oeuvre.
- › Organiser des groupes de travail avec les AOTs sur les différentes problématiques de mobilité.
- › Communiquer sur la démarche auprès de ses salariés.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

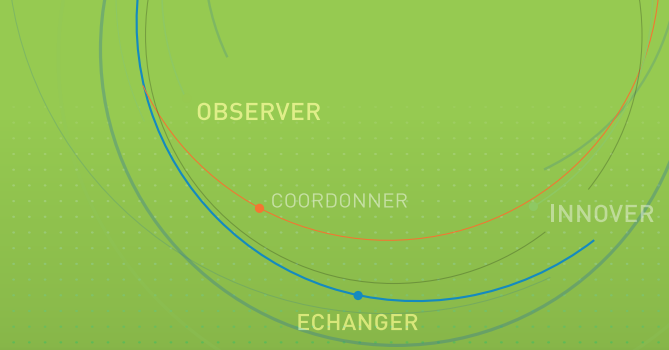
-

Pour un PDE, compter environ 20 000 € budget communication compris. Pour un PDIE, compter environ 30 000 € budget communication compris.

Possibilité d'avoir des aides et subventions auprès du Conseil Régional des Bouches-du-Rhône et la CCIMP (Coordonnées dans l'annuaire).

Stand d'infos

PDIE MOBILIDÉES



UN STAND D'INFORMATION PDIE MOBILIDÉES (PALUD-GEMENOS-AUBAGNE)

OBJECTIFS

-

Créer un lieu physique de contact pour faire connaître et promouvoir le plan de déplacement.

CIBLE

-

Tous les salariés

AVANTAGES

-

- **Permet d'informer les salariés sur l'offre qui existe.**
- **Faire vivre en un seul point le plan de mobilité, s'il existe.**
- **Gérer, centraliser et répondre à toutes les demandes des collaborateurs et des visiteurs.**

INDICATEURS DE SUIVI

-

Nombre de visites

LE SAVIEZ-VOUS

-

Le PDIE Mobilidées propose aux entreprises adhérentes d'organiser un stand d'information sur la semaine européenne de la mobilité, dans leurs entreprises afin de dynamiser et rendre la démarche PDIE visible. Le but est d'informer sur l'offre transport et les avancées du PDIE via ce stand.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

-

Le stand d'information transport peut se dérouler directement au sein de l'entreprise, au plus près des personnes concernées et constitue un lieu de contact privilégié. Le stand d'information transport est mis en place de manière périodique (1 à 5 jours), un certain nombre de fois dans l'année. Ce point d'accroche pour le collaborateur et le visiteur est le lieu de diffusion des informations relatives au plan de déplacement. Il permet de :

- Fournir toutes les informations à disposition sur la mobilité en général et les déplacements Domicile-Travail en particulier.
- Encadrer la pratique du covoiturage et créer une interface humaine qui encourage la mise en relation des personnes entre elles.
- Conseiller les collaborateurs qui s'inscrivent et expliquer toutes les alternatives de déplacements possibles de manière personnalisée.
- Réaliser une communication attractive et percutante (dépliants, affiches, flyers...) afin de sensibiliser en continu les salariés et visiteurs.
- Animer le plan de mobilité en créant et coordonnant des événements sur le site.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

Plus qu'un simple bureau d'informations, ce lieu devra être un point d'accueil, d'offre de services, de conseils et d'animations, qui centralisera tout ce qui a trait à la mobilité en un seul point, à certains moments dans l'année. Une plage horaire doit être définie pour les heures d'ouverture et doit tenir compte des heures de travail de tous les salariés. Il sera nécessaire de :

- Trouver un lieu central et/ou fréquenté.
- Déterminer des périodes dans l'année durant lesquelles le stand d'information transports sera mis en place (éventuellement en lien avec d'autres événements de mobilité).
- Déterminer les horaires d'ouverture qui permettront à un maximum de collaborateurs de s'y rendre.
- Communiquer sur son ouverture et ses fonctions.
- Déterminer les services et autres brochures, plaquettes, cartes d'accessibilité qui y seront disponibles.



Animation VAE*

COLLECTIF VELOS EN VILLE

*Vélo à Assistance Electrique

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE ET AUX TRANSPORTS EN COMMUN, RAPIDE, SANS EFFORT, SIMPLE D'UTILISATION !



OBJECTIFS

-

L'association du Collectif Vélo en Ville propose, via un atelier, de faire expérimenter le vélo à assistance électrique aux salariés.

CIBLE

-

Tous les salariés

AVANTAGES

-

- **Mettre à l'honneur le vélo électrique durant une période limitée.**
- **Créer un « buzz » (technique marketing consistant à faire du bruit autour d'un nouveau produit) autour du vélo à assistance électrique grâce au Collectif.**

INDICATEURS DE SUIVI

-

- Nombre de vélos électriques testés
- Part modale des cyclistes

LE SAVIEZ-VOUS

-

Le Collectif Vélos en Ville propose des animations « clé en main » pour favoriser et développer la pratique du vélo en ville, comme :

- Séance de conduite de vélo en ville
- Atelier « se déplacer à vélo en ville »
- Atelier « apprendre à diagnostiquer/ réparer son vélo... »

DESCRIPTIF DE LA MESURE

-

Les expériences le prouvent, le changement de comportement en matière de mobilité doit être associé à l'expérimentation réelle d'un autre mode de transport pour qu'il devienne effectif.

Les salariés des entreprises mettant en place cette animation pourront essayer librement une gamme de vélos à assistance électrique (VAE) mise à disposition par le Collectif qui les accompagnera dans le choix du modèle.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

- Prise de contact avec le Collectif.
- Définition de la période d'essai.
- Définition des modalités d'organisation de l'événement.
- Négociation sur les prix des vélos à la vente.
- Impressions de flyers et communication auprès des salariés sur cette animation.
- Pour plus de succès, penser à organiser cette animation sur le temps de la pause déjeuner.

-

Plus d'infos sur :
www.velosenville.org



Le covoiturage

RETOUR EN CAS D'IMPRÉVU (GRAND LYON)

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR TROUVER UN COVOITURAGE EN CAS D'IMPRÉVU

OBJECTIFS

-

Inciter à la pratique du covoiturage, fidéliser les covoitureurs déjà existants.

CIBLE

-

Salariés pratiquant le covoiturage

AVANTAGES

-

- **Apporte de la flexibilité à la pratique du covoiturage.**
- **Permet de rassurer les personnes hésitant à se lancer dans cette pratique.**

INDICATEURS DE SUIVI

-

- Nombre de retours organisés.
- Coût annuel.

LE SAVIEZ-VOUS

-

Ce service mis en place par le Grand Lyon a été utilisé à bon escient. En effet, avant d'utiliser le service, les salariés ayant un covoitureur qui se désiste pour une urgence, joue sur l'entraide et trouve pour 95% des cas une solution pour rejoindre leur domicile. Ce service permet de rassurer les utilisateurs et de favoriser la pratique du covoiturage.

DESRIPTIF DE LA MESURE

-

Assurer, un nombre de fois limité dans l'année aux salariés venant travailler en covoiturage, de pouvoir retourner à leur domicile en cas d'imprévu. Ces retours peuvent être assurés par des véhicules de service et/ou des bons de taxis.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

-

- Définir les modalités de retour (que ce soit par taxi, voiture de service ou covoiturage occasionnel).
- Déterminer les conditions d'utilisation de la garantie de retour : nombre de bons retours alloués aux covoitureurs chaque année, procédure de demande, règlement.
- Etablir un partenariat avec un prestataire de transports si utilisation récurrente.
- Il est possible de lier le droit à la garantie de retour à l'inscription sur la plateforme de covoiturage pour renforcer l'utilisation de cet outil.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

-

Deux retours par an et par covoitureur effectif, 30€ en moyenne le retour.

GRANDLYON
communauté urbaine



**EUX, C'EST
TOUS LES MATINS
ET TOUS LES SOIRS**

covoiturage
GRANDLYON

Partagez facilement un véhicule pour vos trajets quotidiens.
www.covoiturage-grandlyon.com

Le Pilote

L'OUTIL D'INFORMATION MULTIMODALE

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

LEPILOTE.COM EST LE SITE D'INFORMATIONS SUR LES DÉPLACEMENTS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE.

CIBLE

Tous les salariés et futurs salariés, salariés à horaires postés.

AVANTAGES

Salariés

- Préparer son déplacement, se renseigner sur son abonnement, se créer un compte regroupant son profil mobilité.

Employeurs

- Mise à disposition de bannières à insérer sur le site web de son entreprise pour aider les salariés et les clients à se rendre sur leur lieu de travail et rendez vous avec le mode de déplacement le plus adapté.

LE SAVIEZ-VOUS

Le Pilote recense
18 réseaux, 568 lignes,
6 266 arrêts,
1 618 016 horaires.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Il regroupe et diffuse les informations sur :

- les transports publics (bus, car, tram, métro, train, navettes maritimes) de toutes les communes des Bouches-Du-Rhône,
- les perturbations en temps réel,
- l'état du trafic dans Marseille et sur les principaux accès autoroutiers...
- la recherche d'itinéraire (transport en commun, vélo, marche à pied, voiture et transport en commun, covoiturage et transport en commun).

PLATEFORME D'INFOS TRAFIC

Ce site est régulièrement mis à jour pour recenser l'information transport de tous les réseaux.

Vous pouvez directement contacter l'équipe du pilote sur le site : www.lepilote.com qui met à votre disposition des applications vous permettant de faciliter vos trajets.

Pour plus d'informations :

www.lepilote.com

lepilote.com

The screenshot shows the Lepilote.com website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Contenu', 'Menu principal', 'Plan du site', 'Aide et accessibilité', 'Contact', 'Foire Aux Questions', 'Flux RSS', and a search bar. The main header features the Lepilote.com logo and the tagline 'Tous vos déplacements dans les Bouches-du-Rhône'. Below this, there are several navigation icons: 'Horaires', 'Infos trafic', 'Trajets', 'Les réseaux', 'Mobilité', and 'E-Services'. A map of the Bouches-du-Rhône region is displayed, showing major cities like Arles, Salon de Provence, Istres, Vitrolles, Marseille, and Aubagne. To the right of the map, there are sections for 'Trajets' (with 'Départ' and 'Arrivée' fields), 'Infos trafic' (listing services like 'Alix en Bus', 'Envoi - Organisation de la fouille biométrique', and 'Cartreize - MARSATAC'), and 'Circulation' (with a 'N°Azur' button). At the bottom, there is a video player for 'MP2013 : Le pass transport' and a footer with contact information and social media links.

Proxi-Pousse

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

LES DÉPLACEMENTS JOURNALIERS DE PROXIMITÉ !

OBJECTIFS

Inciter à utiliser un mode de déplacement original et économique pour tous les déplacements de proximité du quotidien.

CIBLE

Salariés et futurs salariés / clients

AVANTAGES

- **Proposer un service de transport à la demande original et peu coûteux.**
- **Permet de valoriser l'image de l'entreprise par un service innovant.**

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bons utilisés
- Coût annuel

LE SAVIEZ-VOUS

6 € les 15 min pour 2/3 personnes par cyclo pousse, pas de contrainte de stationnement, et moins cher que l'auto pour le même trajet en centre ville.



DESCRIPTIF DE LA MESURE

Le système Proxi-Pousse propose un service de transport à la demande pour de courtes distances. Il permet de réserver un cyclopousse pour se déplacer en ville, récupérer un client en gare, faire venir un postulant pour un entretien.

Proxi-Pousse œuvre pour le développement des mobilités urbaines non polluantes autour du cycle à motricité musculaire et assistance électrique, accessibles pour tous, à haute valeur environnementale et sociale. Ce service propose aussi un service de livraison. Pour plus de visibilité, il est possible d'utiliser des « cylcocargo » comme outils de communication.

MODALITÉS D'APPLICATION ET/OU PRÉREQUIS À LA MISE EN ŒUVRE

- Définir les modalités d'utilisation des salariés pour les déplacements professionnels en ville.
- Déterminer les conditions d'utilisation : nombre de bons alloués aux salariés chaque année, procédure de demande, règlement.
- Etablir un partenariat avec Proxi-pousse.
- Adhérer au service.
- Acheter un carnet de tickets.

Témoignage d'Antoine

Cycliste convaincu et livreur chez Proxi-Pousse

« Je livre pour l'épicerie paysanne deux fois par semaine, environ 30kg de légumes et fruits frais destinés au restaurant « Le comptoir Dugommier ». Le trajet me prends environ 4 min contre 15 min minimum en utilitaire en fonction du trafic. » L'association des commerçants Marseille Centre a décidé d'avoir recours au service de livraison de Proxi-Pousse, plus écologique et économique, afin de faciliter les échanges entre les commerçants travaillant ensemble dans le centre-ville.



TERMES DE MOBILITÉ DURABLE

AUTOSOLISTE

Individu qui se déplace seul en transport individuel motorisé (voiture ou moto).

-

CENTRALE DE MOBILITÉ

Une centrale de mobilité permet aux usagers de bénéficier - sur un territoire donné - d'une information globale et cohérente sur toute l'offre de transports à leur disposition.

En effet, lors d'un trajet, un voyageur doit souvent emprunter plusieurs modes de transports (train, car, tramway, métro, etc.) gérés par différentes Autorités Organisatrices de Transport (Région, Départements, Agglomérations...) et exploités par plusieurs transporteurs.

L'objectif d'une centrale de mobilité est de faciliter cette multimodalité en renseignant davantage les interfaces et correspondances entre modes et réseaux de transports.

-

DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

Un déplacement professionnel a lieu dès lors que quelqu'un exerce temporairement une activité professionnelle en dehors de son domicile et de son lieu de travail habituel. Les déplacements professionnels englobent par exemple les visites chez les clients ou les fournisseurs, la participation à des réunions professionnelles, des congrès et des séminaires spécialisés, la visite de foires et de salons présentant un intérêt pour la société.

-

DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Cela désigne les déplacements quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement. On parle aussi de mobilité pendulaire ou de déplacement pendulaire.

GAZ À EFFET DE SERRE

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

-

INTERMODALITÉ

Combinaison d'au moins deux modes de transport sur un même déplacement, dont au moins l'un des modes est alternatif à la voiture particulière.

-

MODE ALTERNATIF

Tout mode de déplacement qui ne fait pas usage, individuellement, d'une voiture ou d'une moto est considéré comme alternatif.

-

PLAN DE DÉPLACEMENT ENTREPRISE INTERENTREPRISE (PDE/PDIE) OU D'ADMINISTRATION (PDIA)

Démarche volontariste d'un établissement privé, public ou d'un groupement d'établissements privés ou publics visant à réduire les impacts environnementaux, économiques et sociaux des déplacements Domicile-Travail et/ou professionnels (obligation pour les établissements de plus de 250 salariés de réaliser un plan de déplacement).

-

REPORT MODAL

Correspond à la masse d'individus qui pratiquent habituellement l'autosolisme (voiture ou moto seuls) et qui ont décidé d'utiliser un mode de transport alternatif.

Mots'bilité

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER



LES MODES OU OFFRES DE TRANSPORT

L'AUTOPARTAGE

L'autopartage est un service qui permet de partager un véhicule entre plusieurs usagers qui en ont besoin à des moments différents. Les voitures partagées sont implantées dans différents endroits de l'agglomération.

Ce service est accessible sur réservation généralement et selon les tarifs et modalités fixés par l'opérateur.

-

LE COVOITURAGE

Le covoiturage désigne le fait de regrouper plusieurs personnes dans une même voiture pour effectuer tout ou une partie d'un trajet commun.

-

LES MODES DOUX

Les modes doux désignent des modes de transport actifs, non motorisés comme la marche, le vélo, les rollers... Ces modes dépourvus de motorisation n'ont aucun impact sur l'environnement (aucune énergie fossile utilisée et aucune émission de polluant atmosphérique et gaz à effet de serre).

LES PARCS RELAIS

Les parcs-relais désignent des parkings créés à proximité des gares ferroviaires et aux entrées des agglomérations pour encourager et faciliter l'intermodalité voiture+transports collectifs.

-

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le transport collectif ou transport en commun désigne un mode permettant de transporter plusieurs personnes (train, bus, métro, tramway). L'accès au service nécessite un titre de transport ou un abonnement (en général payant).



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE TRANSPORTS (AOT)

L'autorité organisatrice de transport est la personne publique qui est responsable de l'organisation des transports publics de voyageurs sur un territoire donné.

LE TRANSPORT PUBLIC

Le transport public recouvre tous les transports de personnes ou de marchandises à l'exception de ceux organisés par des personnes publiques ou privées pour leur propre compte (article 5 alinéa 5 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 dite LOTI, comme par exemple les navettes d'entreprise).

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Un PCET est un projet de territoire axé sur la lutte contre le changement climatique. Il a des objectifs chiffrés, portant sur différentes échelles de temps (avant 2020, 2020 et 2050), sur la réduction des GES (Gaz à Effet de Serre), sur la réduction de la consommation d'énergie et sur le changement du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables.

LA LOTI (LOI D'ORIENTATION DES TRANSPORTS INTÉRIEURS)

Votée en 1982, la LOTI est la loi fondamentale du transport public en France. Elle donne aux collectivités territoriales la compétence transport par la mise en place des AOTUs, sur un Périmètre de Transport Urbain (PTU) prédéfini. Sur ces mêmes périmètres doivent être créés des Plans de Déplacements Urbains (PDU) qui vont orienter les politiques locales de programmation des transports.

LE VERSEMENT TRANSPORT

A l'origine en Ile-de-France puis étendu au reste du territoire national, le VT est une contribution financière obligatoire (une taxe) des établissements publics comme

privés de plus de 9 salariés pour le développement des transports en commun. Initialement prévu pour l'investissement et le fonctionnement des AOT, elle sert maintenant principalement à l'entretien et à l'exploitation des transports en communs.

LE DERNIER KILOMÈTRE

On peut considérer le trajet d'un individu (ou celui d'une marchandise) comme une chaîne de déplacement. Ainsi le dernier kilomètre (comme le premier) correspond au dernier maillon de cette chaîne. Il est consécutif (ou précède) à une rupture de charge, c'est-à-dire un changement de mode de transport ou de véhicule. Les conditions de réalisation de ce dernier kilomètre (qualité et/ou efficacité) influencent fortement le choix modal sur le reste du parcours. Afin d'améliorer la qualité environnementale de ce dernier kilomètre, il faut considérer l'usage de modes doux ou actifs pour finir le trajet. Des politiques publiques incitent cette rupture de charge, telles que la mise en place de parkings relais qui permettent de laisser son véhicule personnel en faveur d'un dernier kilomètre en modes doux ou actifs.

LOI LAURE (LOI SUR L'AIR ET L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE)

Cette loi, a pour objectif d'assurer le droit de chacun à respirer un air pur. À ce titre, elle oblige l'état et les collectivités locales à créer des plans afin d'améliorer la qualité de l'air. L'obligation de mettre en place un PDU est étendue à toutes les agglomérations de plus de 100000 habitants.

Les PDU se doivent de mettre en place des objectifs clairs portant sur la diminution du nombre d'automobiles et la mise en place de transports en commun. Ils doivent aussi encourager « les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage ». Cette dernière disposition est à l'origine de ce qui deviendra plus tard les plans de déplacements d'entreprise. Enfin elle oblige la création d'itinéraires cyclables à l'occasion de réalisation ou de rénovation de voirie.

Aides à la mobilité

TRANSPORTS EN COMMUN & INDIVIDUELS

OBSERVER

DONNER

INNOVER

ECHANGER

DIFFÉRENTES AIDES EXISTENT SELON LES TERRITOIRES ET LES COMPÉTENCES DES FINANCEURS (CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE)

ENTREPRISES

ADEME 1

À destination des entreprises, l'ADEME, en association avec la région PACA, subventionne la mise en place d'études portant sur la question de la mobilité et des transports afin d'en réduire l'impact environnemental et inciter le changement de mode de déplacements des salariés. Des mesures incitatives en faveur des modes doux ou collectifs sont aussi subventionnées, de même que la mise en place de PDE/PDIE.

¹ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

MARSEILLE PROVENCE

Depuis 2006, la CCIMP réalise des prédiagnostics, elle met à disposition des outils d'analyse et accompagne les territoires sur les zones d'activité ainsi que les entreprises pour leurs salariés et leurs visiteurs (dont stagiaires et futurs salariés...). Elle réalise des plans d'action, dans les démarches de PDE (Plan de Déplacements Entreprise) et des PDIE (Plan de Déplacements Inter-entreprises).

LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La Région subventionne la mise en place de flotte de VAE, à hauteur de 400€/vélo, pour une flotte de 10 vélos minimum.

-

SALARIÉS

Prime transport : (cf fiche dans le cadre de la prime transport le salarié bénéficie d'abonnement à tarifs préférentiels sur les différents réseaux (ferrés, bus..)

-

PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Mobimétropole réservé aux handicapés avec un taux de handicap d'au moins 80% et résidant sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

NB: pour plus d'information, retrouver les sites Internet sur l'annuaire du kit.

JEUNES

Aides dont peuvent bénéficier, les jeunes auprès des différentes collectivités dans leur parcours d'insertion et de recherche d'emploi.

- Le Fonds Départemental d'Aide (FAJ) aux Jeunes peut apporter une aide financée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, destinée aux jeunes de 18 à 25 ans ayant une promesse d'embauche pour un poste nécessitant le permis de conduire. Sous conditions de ressources. « Le FAJ permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires à celles et ceux qui, confrontés à des difficultés, ont la volonté de réaliser leur insertion sociale et professionnelle. Environ 5 000 jeunes en bénéficient chaque année. »
- La Mission Locale permet aux jeunes de 16 à 25 ans de faire les démarches pour bénéficier d'aides diverses concernant la mobilité. Le crédit mobilité en est un exemple.
- Études : Collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle (stagiaires de la formation continue) de moins de 26 ans bénéficient de la gratuité sur leur trajet domicile études et de 50% de réduction sur le reste du réseau TER et LER en PACA, grâce à la Région PACA.

-

PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI, EN INSERTION

Pôle emploi propose certaines aides aux demandeurs d'emploi pour le retour à l'emploi. Aide pour financer les déplacements des personnes revenant à l'emploi à plus de 60 km de leur lieu de domicile. Aide au financement du permis de conduire si son absence est un frein à l'emploi.

Ces 2 aides peuvent être attribuées sous réserve de constitution d'un dossier et de conformité aux critères de sélection. Pour les demandeurs d'emploi/précaires il existe l'abonnement ZOU solidaire : Solidarité pour RSA/emploi précaire, donne 90% de réduction sur tous les TER et LER en PACA.

Le Conseil Général finance la libre circulation sur le réseau RTM et les lignes Transmétropole pour les bénéficiaires du RSA (nécessite une carte Transpass).

La Ville de Marseille finance la libre circulation pour les demandeurs d'emploi indemnisés et non imposables sur le réseau RTM (nécessite une carte Transpass).

Annuaire DES ACTEURS

OBSERVER

COORDONNER

INNOVER

ECHANGER

CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES DU RHÔNES

À LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTES
D'AZUR

Clémentine Dugas-Ollivier

Service des Mobilités en Région
Direction des Transports et des Grands
Equipements

cdugas@regionpaca.fr

Tel : 04 88 73 68 12 / 04 88 10 76 36

-

AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

Mme Sophie EHRETSMANN

sehretsmann@lepilote.com

Tel : 04 13 31 36 34

-

À LA DIRECTION DES TRANSPORTS
ET DES PORTS

Cellule Information Usager Système Exploitation

Emmanuelle JOSNIN

emmanuelle.josnin@cg13.fr

Tel : 04 13 31 02 23

-

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Laurence SUBRAN

Chargée du suivi du réseau RTM

laurence.subran@marseille-provence.fr

Tel : 04 91 99 73 73

Direction du Pôle Mobilité et Déplacements

Communauté urbaine Marseille Provence
Métropole

10 place de la Joliette - 13002 MARSEILLE

-

CCI MARSEILLE PROVENCE

Isabelle CHAMPEIX - Alexandra RIGO

maria.napoletano@ccimp.com

Tel : 04 91 13 85 24

-

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE
LA SANTÉ AU TRAVAIL SUD EST (CARSAT)

Anne-Marie PASSONI

anne-marie.passoni@carsat-sudest.fr

Tel : 04 91 85 99 83

Jacques BEUCHOT

jacques.beuchot@carsat-sudest.fr

Tel : 04 91 85 79 39

WEBOGRAPHIE

RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN

- www.aixenbus.fr
- www.ciotabus.fr
- Lignes Express Régionales : www.info-ler.fr
- www.rtm.fr
- www.ter-sncf.comRegions/Paca/fr

-

INFO TRANSPORT ET CALCUL D'ITINÉRAIRE

- Le Pilote : www.lepilote.com
- Paca Mobilité : www.pacamobilite.fr

-

SITE DE MISE EN RELATION COVOITURAGE

- www.laroueverte.com
- www.autoclubaix.com
- www.123envoiure.com
- www.covoiturage.fr
- www.easycovoiturage.com
- www.carjob.org
- www.carpooling.fr
- www.greenmonkeys.com
- www.tousecomobiles.org

-

SERVICE AUTOPARTAGE

- www.autopartage-provence.com
- www.livop.fr
- www.totem.mobi

-

VÉLO EN LIBRE SERVICE

- www.levelo-mpm.fr

-

PROMOTION DE LA PRATIQUE DU VÉLO

- Collectif Vélos en Ville : www.velosenville.org

-

VÉLOCISTES

- www.auveloelectrique.fr
- www.itinbikes.comvelo-electrique-marseille.htm
- www.massilia-bike-system.com
- www.tinazzi.fr
- www.itinelec.comaccueil-itinelec-vehicules-electriques.html



• **Directrice de publication**

Laurence Fontaine

• **Rédactrices**

Anne-Laure Desvigne - Maison de l'Emploi
Marjorie Perli - Mobilité France

• **Conception graphique**

mon-univert.fr



Une initiative de



En partenariat avec

